



Prise en charge de la formation des salariés d'un syndic

Par **Ioan77**, le **13/10/2015** à **14:24**

Bonjour

En tant que copropriétaire, je crois que je dois participer à la contribution à la formation professionnelle du gardien d'immeuble.

Mais en ce qui concerne les salariés du syndic, est-ce les copropriétaires doivent aussi cotiser pour leur formation ?

Mon syndic indique dans les comptes, une ligne "formation professionnelle", on ne sait pas s'il s'agit des cotisations ou de la formation de quelqu'un. Ont-ils le droit de rester aussi flous ?

Merci

Par **P.M.**, le **13/10/2015** à **17:26**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...